



**PRESENTATION DES COMPTES
FINANCIERS UNIQUES 2023**

--oOo--

EAU ET ASSAINISSEMENT

A – SERVICE DE L’EAU

1 – Les résultats 2023

Le résultat de clôture 2023 est bénéficiaire de 2 190 847.32 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 865 488.53 € et de la section d’investissement qui dégage un excédent de 1 325 358.79 €. Il est important de noter que sans les excédents antérieurs reportés, les résultats du seul exercice 2023 sont excédentaires de 219 523.14 € en fonctionnement et de 117 234.56 €.

2 – Section de fonctionnement

Recettes

Les titres émis au cours de l’exercice 2023 totalisent 2 078 513.48 €, soit 83.34 % des recettes du compte administratif 2023

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	Variation
70	Produits des services	2 024 913.79	2 045 000	2 012 149.96	-0.63
75	Autres produits	10 064.61	10 000	5 241.54	
77	Produits exceptionnels	82.02		173.98	
78	Reprise sur amortissement et provisions				
013 -042	Atténuation des charges – OP d’ordre	1 347.35 + 60 948.00	60 948	60 948.00	
	TOTAL	2 097 355.77	2 761 913	2 078 513.48	

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2023 est de 75.25 %.

1. Chapitre 70 – produits des services

Ce chapitre budgétaire représente la principale recette de ce service industriel et commercial dont les dépenses doivent être couvertes par les redevances des usagers.

Pour rappel :

Le prix de l’eau se décompose de la manière suivante :

Communes	EAU POTABLE (TVA 5,5%)	
	Abonnement €HT	Redevance €HT/m ³
Saint-Junien	40,00 €	1,56 €
Rochechouart	40,00 €	1,60 €
Saillat sur Vienne	40,00 €	1,52 €
Javerdat	40,00 €	1,60 €

2. les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement :

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 77, 75...

- Le **chapitre 75** qui totalise 5 241.54 € comprend essentiellement les recettes de location d'emplacement pour des éléments techniques sur les communes de Rochechouart et Javerdat
- Le **chapitre 77** « *produits exceptionnels* » totalise 173.98 € et concerne principalement des recouvrements de créances.
- Le **chapitre 042** « opérations d'ordre » Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des subventions perçues, dont le montant en 2023 s'élève à 60 948 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été débitée en dépenses, du même montant.

Dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	variation
011	Charges à caractère général	950 397.80	1 166 260	884 452.40	-6.93
012	Charges de personnel	269 368.68	300 300	287 786.61	+6.83
65	Autres charges de gestion courante	3 890.46	10 000	7 261.66	
66	Charges financières	11 452.88	17 100	15 265.25	
67 – 014 - 042	Atténuation des charges – OP d'ordre	41 164.00 +257 556.00 +387 327.40	60 000+ 295 000+ 379 813	24 745.42 +259 721.00 +379 758.00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 125.24			
022	Dépenses imprévues		137 831		
	TOTAL	1 922 282.46		1 858 990.34	

La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 884 452.40 € et représente 59.79 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'essentiel des dépenses porte sur les trois postes suivants :

- le poste « achat d'eau » pour un total de 371 340,29 euros,
- les frais liés au transport de l'eau à hauteur de 282 158,29 euros,
- l'article 6068 « autres matière et fournitures » pour 70 116,90euros
- 33 434,74 € de redevances de bassin.
- 10 080,30 € d'analyses et autres contrôles
- le restant étant le frais inhérents au bon fonctionnement du service (énergie...)

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Le montant des dépenses pour 2023 s'élève à 287 786.61 euros et représente 19.45 % des dépenses réelles. Cette rubrique inclut la rémunération des personnels du service de l'Eau, les charges sociales correspondantes ainsi que les dépenses de formation professionnelle. L'état des effectifs au sein de ce service au 31 décembre 2023 est joint en annexe de la maquette du compte administratif et compte 7 agents.

3. Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

7 261.66 € sont inscrits sur ce chapitre pour des créances éteintes votées par le conseil communautaire.

4. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

24 745.42 € pour les annulations des redevances suite à des erreurs de fichier du rôle.

5. Chapitre 042- les dépenses d'ordre

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant en 2023 s'élève à 379 758 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

3 – Section d'investissement

L'exécution budgétaire 2023 de la section d'investissement fait ressortir un excédent de financement de 117 234.56 €.

Les ressources d'investissement

Les titres émis au cours de l'exercice 2023 totalisent 415 347.65 €, soit 16.66 % des recettes du compte 2023.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	RAR
13	Subvention d'investissement		157 040	35 589.65	218 370
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations et fds propres				
021	Virement de section		395 609		
040 041	OP d'ordre	387 327.40	379 813	379 758.00	
	TOTAL	387 327.40		415 347.65	

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

L'assemblée délibérante n'ayant pas décidé d'affecter en investissement de résultat de fonctionnement, aucun titre n'a été émis au 1068.

2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

35 589.65 € de subventions ont été enregistrées sur cet exercice :

- 29 217 € versés par l'agence de l'eau pour la mise en place d'un système d'étude patrimoniale du réseau d'eau potable
- 6 372 € versés par le Conseil départemental pour la réhabilitation du réservoir du champ de foire sur la commune de Saint-Junien

3. Chapitre 16 – Emprunts et refinancement d'emprunts

Ce budget n'a pas eu de recours à l'emprunt sur l'année 2023.

4. les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les recettes d'ordre s'élèvent à 379 758.65 euros. Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement. Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections), et sont créditées par débit du compte 6811 en section d'exploitation

5. Les restes à réaliser

Rappelons que le montant des RAR est de 218 370 € au chapitre 13 pour les restes à percevoir pour la mise en place de l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable et pour la réhabilitation du réservoir du champ de foire. 174 285 € de DETR sont également en RAR pour les travaux de renouvellement de canalisations du réseau AEP pour les CVM – Rochechouart.

Les dépenses d'investissement

Au terme de l'exercice, le montant définitif des mandats émis (opérations réelles et opérations d'ordre) s'est établi à 298 113.09 euros.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	RAR
20	Immobilisations incorporelles	2 537.50	122 405		1 083
21	Immobilisations corporelles	3 438.23	436 273	21 963.15	2 425
23	Immobilisations en cours	101 888.11	1 483 560	178 195.63	1 147 106
16	emprunts	38 179.18	37 400	37 006.31	
040 041	OP d'ordre	60 948.00	60 948	60 948.00	
	TOTAL	206 991.02	2 140 586	298 113.09	1 147 106

1. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a. Chapitre 16 : emprunts et dette assimilée

Le budget annexe enregistre un remboursement en capital de 37 006.31 €

b. Chapitres 20, 21 et 23 immobilisations, opérations d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut du service et s'élèvent à 107 863.84 €. L'année 2023 a été marquée par les investissements suivants :

- La totalité des crédits dépensés sur ce chapitre concerne :

Chapitre	Centre de cout	Article	Total réalisé	RAR clôture
20 - Immobilisations incorporelles	13 - Informatique	2051 - Concessions et droits assimilés	0,00	1 083,00
21 - Immobilisations corporelles	13 - Informatique	2183 - Matériel de bureau et informatique	245,01	
21 - Immobilisations corporelles	42 - Eau	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00	2 332,00
21 - Immobilisations corporelles	42 - Eau	2154 - Matériel industriel	4 744,00	
21 - Immobilisations corporelles	42 - Eau	2155 - Outillage industriel	16 974,14	93,00
23 - Immobilisations en cours	22 - Marché public	2317 - Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 805,90	
23 - Immobilisations en cours	42 - Eau	2317 - Immo. corporelles reçues mise à dispo.	175 389,73	1 143 598,00
TOTAL			200 158,78	1 147 106,00

Dont le détail des travaux du chapitre 23 :

Objet	Montant
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 1	7 475,08
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 1 RG	393,42
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC1	24 787,50
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 2	33 791,96
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 2	1 172,78
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 3	28 296,32
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 3	8 499,37
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 3 RG	1 489,28
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 4	42 918,91
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 4 RG	2 258,89
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS D EAU POTABLE A ST JUNIEN AC 2 RG	61,72
MOE REHABILITATION RESERVOIRS CHAMP DE FOIRE AC 6	1 844,20
TOTAL	152 989,43
MOE renouvellement de réseaux d'adduction d'eau potable du Centre-bourg sud Rochechouart AC 1	1 960,00
Mission de moe renouvellement de réseaux AEP Centre-bourg sud Rochechouart AC 2	1 960,00
TOTAL	3 920,00
REPRISE PLANCHER HAUT RESERVOIR CHAMP DE FOIRE	5 604,00
Travaux clôture périphérique à la station de distribution d'eau potable de la Croix Blanche AC 5 DGD	2 427,00
2021-38 Intégration de nouveaux sites à la supervision du service des eaux AC 3 DGD	10 449,30
TOTAL	175 389,73

2. Les restes à réaliser

Rappelons que le montant des RAR est de 1 147 106 euros dont 1 143 598 € au compte 23 et 2 425 € au compte 21 et 1 083 € au compte 20.

B – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1 – Les résultats 2023

Le résultat de clôture 2023 est bénéficiaire de 438 865.94 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 186 779.59 € et de la section d'investissement qui dégage un excédent de 252 086.35 €. Avec les résultats cumulés l'excédent de fonctionnement est de 726 781.87 € et de 765 959.90 € en investissement.

2 – Section de fonctionnement

Recettes

Les titres émis au cours de l'exercice 2023 totalisent 2 119 498.15 € et représentent 72.63 € des recettes de l'exercice.

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	variation
70	Produits des services	1 700 695.27	1 700 000	1 795 744.70	+5.58
74	Subvention d'exploitation			12 023.21	
75	Autres produits	1.03		34 876.62	
77	Produits exceptionnels	21.91		177.44	
76	Produits financiers				
013 -042	Atténuation des charges – OP d'ordre	700 +276 306	278 314	177.42 +276 498.76	
	TOTAL	1 977 724.21		2 119 498.15	

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2022 est de 84.16 %.

1. Chapitre 70 – produits des services

La redevance versée par les usagers est la principale recette de ce budget et s'élève à 1 795 744.70 €.

Pour rappel :

Le prix de l'assainissement se décompose de la manière suivante :

TARIFS 2023 ABONNEMENTS ET REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communes	EAU POTABLE (TVA 5,5%)		ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TVA 10%)	
	Abonnement €HT	Redevance €HT/m ³	Abonnement €HT	Redevance €HT/m ³
Saint-Junien	40,00 €	1,56 €	25,00 €	1,65 €
Rochechouart	40,00 €	1,60 €	25,00 €	1,70 €
Saillat sur Vienne	40,00 €	1,52 €	14,00 €	1,35 €
Javerdat	40,00 €	1,60 €	20,00 €	1,25 €
Chaillac sur Vienne			25,00 €	1,50 €
Chéronnac			25,00 €	0,80 €
Les Salles laauguyon			25,00 €	1,45 €
Oradour sur Glane			60,00 €	2,40 €
Saint-Brice sur Vienne			50,00 €	1,75 €
Saint-Martin de Jussac			25,00 €	1,05 €
Saint-Victurnien			50,00 €	1,85 €
Vayres			25,00 €	1,40 €
Videix			25,00 €	1,45 €
Traitement des matières de vidange				30,49 €
Traitement des lixiviats de décharge				10,14 €

2. les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement :

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 77, 75, 76

- le **chapitre 75** « autres produits » ne comptabilise que 34 876.62 € dont 33 707.28 € de régularisation d'avoirs de total énergie.
- Le **chapitre 77** « produits exceptionnels » : 177.44 €
- Le **chapitre 042** « opérations d'ordre » Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des subventions perçues, dont le montant en 2023 s'élève à 276 498.76 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été débitée, en dépenses, du même montant.

Dépenses

D'un montant global de 1 932 718.56 € les dépenses de fonctionnement représentent 77.96 % des dépenses de l'exercice.

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	583 315.30	706 860	633 284.59	+8.56
012	Charges de personnel	442 930.83	406 100	402 691.27	-9.08
65	Autres charges de gestion courante	3 401.84	10 000	4 450.01	
66	Charges financières	69 490.23	104 050	77 179.80	
68	Dotations aux provisions	384.06	0	0	
67 - 042	Atténuation des charges – OP d'ordre	23 066.79+ 793 833.74	50 000 + 794 298	17 874.22 + 797 238.67	
022	Dépenses imprévues		95 000		
	TOTAL	1 916 422.79		1 932 718.56	

La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 633 284.59 € et représente 55.77 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'essentiel des dépenses porte sur les quatre postes suivants :

- le poste « fournitures non stockables » (eau, énergie...) pour un total de 240 392,43 €,
- l'article 61523 « entretien réparations réseaux » frais à hauteur de 136 328,58 euros,
- l'article 6068 « autres matière et fournitures » pour 33 142,82 euros
- l'article 6062 « produits de traitement » pour 30 472,57 euros
- et 44 168,34 € de frais d'analyses

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Le montant des dépenses pour 2023 s'élève à 402 691.27 euros et représente 35.46 % des dépenses réelles. Cette rubrique inclut la rémunération des personnels du service de l'assainissement, les charges sociales correspondantes ainsi que les dépenses de formation professionnelle. L'état des effectifs au sein de ce service au 31 décembre 2023 est joint en annexe de la maquette du compte financier unique et compte 11 agents.

3. Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

4 450.01 € de dépenses liées aux créances.

4. Chapitre 66 – charges financières

77 179.80 € qui représentent les intérêts des emprunts

5. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire totalise 17 874.22 € et concerne essentiellement des annulations de titres.

6. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

néant

7. Chapitre 042- les dépenses d'ordre

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant en 2023 s'élève à 797 238.67 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

3 – Section d'investissement

L'exécution budgétaire 2023 de la section d'investissement fait ressortir un excédent de financement de 252 086.35 €.

Les ressources d'investissement

Les titres émis au cours de l'exercice 2023 totalisent 798 403.67 €, soit 27.37 % des recettes du compte administratif 2023.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	RAR
13	Subvention d'investissement	11 311.18	119 000		67 000.00
16	Emprunt				
10	Dotations et fds propres				
23					
021	Virement de section				
040	OP d'ordre	793 833.74	797 298	797 238.67	
041	Opérations patrimoniales		1 200	1 165.00	
	TOTAL	805 144.92		798 403.67	

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

L'assemblée délibérante ayant décidé de ne rien affecter en investissement du résultat de fonctionnement 2022, aucun crédit n'a été inscrit au 1068.

2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Aucune subvention perçue sur cet exercice

3. Chapitre 16 – Emprunts et refinancement d'emprunts

Ce budget n'a pas eu de recours à l'emprunt sur l'année 2023.

4. Chapitre 23 – apports, dotations, réserves
néant.

5. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les recettes d'ordre s'élèvent à 797 238.67 euros. Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement. Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections), et sont créditées par débit du compte 6811 en section d'exploitation. 1 165 euros concernent au 041 l'intégration des frais de publicité aux travaux d'autosurveillance.

6. Les Restes à réaliser

Le montant des RAR au *chapitre 13* est de 67 000 €.

Les dépenses d'investissement

Au terme de l'exercice, le montant définitif des mandats émis (opérations réelles et opérations d'ordre) s'est établi à 546 317.32 euros et représentent 22.04 % des dépenses totales de 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	RAR
20	Immobilisations incorporelles	4 717.50	286 002	2 634.40	1 125
21	Immobilisations corporelles	63 945.16	566 621	23 763.86	212 088
23	Immobilisations en cours	220 357.17	413 242	9 395.90	9 594
13	Subv d'inv	0	0	0	
16	Emprunts et dettes	234 581.01	235 000	232 859.40	
020	Dépenses imprévues				
040	OP d'ordre	276 306.00	278 314	276 498.76	
041	Opérations patrimoniales		1 200	1 165	
	TOTAL	799 906.84		546 317.32	222 807

1. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a. Chapitre 16 : emprunts et dette assimilée

Le budget annexe enregistre plusieurs emprunts pour un montant de remboursement en capital de 232 859.40 €.

b. Chapitres 20, 21 et 23 immobilisations, opérations d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut du service et s'élèvent à 35 794.16 €.

L'année 2023 a été marquée par les investissements suivants :

- S'agissant des travaux, sur le **chapitre 23** (immobilisations en cours) il a été dépensé pour 9 395.90 euros. La totalité des crédits dépensés sur ce chapitre concerne :

Objet	montants
2021-38 - Intégration de nouveaux sites à la supervision du service des eaux AC 3 DGD	7 195,90
ETUDES ET PLANS SUPPRESSION DE POTEAUX BATIMENT STOCKAGE DES BOUES STATION DE TRAITEMENT DES EAUX	2 200,00
	9 395,90

- Pour le **compte 21** (immobilisation corporelles) 23 763.86 euros ont été mandatés pour l'achat de matériels (automate déshydratation, agitateur, remplacement portail, remorque...)
- Le **compte 20** (immobilisation incorporelles) comptabilise 2 634.40 € de dépenses qui couvrent les frais de petits équipements.

c. Chapitre 13 : Subvention d'investissement

Néant

2. Les restes à réaliser

Rappelons que le montant des RAR est de 222 807.00 euros pour les chapitres 20, 21 et 23.